



Extrait de délibération

**Bureau syndical
14 septembre 2020 – Parthenay**

Identifiant
2020-09-02

L'An Deux Mille Vingt le lundi quatorze septembre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation :	10 septembre 2020	Pouvoirs :	0
Nombre de délégués en exercice :	11	Absents, excusés :	1
Présents :	10	Votants :	10

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice-Présidents :	BIRONNEAU Pascal, BRESCIA Nathalie, RIMBEAU Jean-Pierre
Membres :	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, BOUCHER Hervé-Loïc, CHAUSSERAY Francine, NOLOT Monique, SAUZE Magalie	BIRE Ludovic

Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent d'entretien avec AIR Services

L'entretien des locaux du bâtiment du Pays de Gâtine est assuré par AIR SERVICES (groupement économique solidaire) dans le cadre d'un contrat de mise à disposition d'un agent conclu entre le Pays de Gâtine et l'association intermédiaire AIR, membre du groupe.

Le contrat de mise à disposition de Mme Géraldine Bossard s'est terminé le 30 juin dernier. Il convient par conséquent de le renouveler à compter du 1er juillet 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

L'association AIR nous propose les mêmes conditions de recrutement soit :

Nombre d'heures semaine : 10h

- Salaire de base : 10.15 € brut/heure
- Coefficient (gestion administrative et charges) : 1,95
- soit coût horaire facturé : 19,79 €
- Pas de frais d'ouverture de compte
- Prise en charge des équipements de sécurité (chaussures...)
- Prise en charge de la visite médicale et de 50% de la mutuelle

Le Bureau syndical décide d'autoriser le Président à :

- renouveler et signer la convention de mise à disposition d'un agent d'entretien avec l'association intermédiaire AIR selon les conditions mentionnées ci-dessus, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020,
- régler les charges afférentes correspondant au salaire brut de l'agent, charges patronales et frais de gestion de l'association.

Fait à Parthenay, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD